COMMUNE D'AITON

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept janvier, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'AITON, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Benjamin CANOT, Maire.

Présents:

M. CANOT Benjamin - Mme BUGNON Frédérique - M. ROCHE Nicolas - M. BERGERETTI Cyril - Mme PITTON Céline - M. EL-HADEUF Jordane - Mme LE BEVER Christelle - M. ETELLIN Rémy - Mme MURAZ Véronique - Mme DOMANGE Audrey - M. ARNAUD Michel

Absents excusés :

Mme MICHEL Caroline pouvoir à M. ROCHE Nicolas Mme PARET Virginie pouvoir à Mme PITTON Céline Mme MARJOLLET Lucile M. KELNER Franck pouvoir à M. CANOT Benjamin M. LE CORRE François-Xavier pouvoir à M. ROCHE Nicolas M. GIRAUD Patrice

Absents non excusés:

Mme GUILLOT Fabienne M. PASCAL Rémi

Secrétaire de séance : Mme BUGNON Frédérique

Le compte rendu du conseil municipal du 22 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

1. PRESENTATION D'UN PROJET D'UN PROJET D'AMENAGEMENT PAR VINCI

Avec les travaux pour la création du tunnel Lyon-Turin, un marché est en cours pour l'excavation des matériaux. L'entreprise Vinci souhaite répondre à ce marché et proposer des solutions plus vertueuses. L'entreprise propose à la commune un aménagement du plan d'eau des Gabelins et la création d'une piste cyclable en contrepartie de dépôts de matériaux inertes dans le lac.

⇒ Après discussions et beaucoup d'interrogations sur les conséquences de ces travaux, le Conseil Municipal a décidé de délibérer lors du prochain conseil.

2. PRESENTATION DE L'ONF POUR LA GESTION DES PARCELLES BOISEES

M. Laurent Chevalier de l'Office National des Forêts est venu présenter au Conseil l'établissement et plus particulièrement le projet Surface Plus. L'ONF a répertorié 13,64 ha de parcelles boisées à Aiton qui peuvent être intégré à un document de gestion, validé par le Préfet. Ce document permettrait de donner un cadre à l'utilisation de ces parcelles et à leurs aménagements possibles à plus ou moins long terme.

⇒ Suite aux délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de signer une convention avec l'ONF.

3. ACHATS TERRAINS

Suite au bornage d'une maison au Villard, rue d'Août 1944, cadastrée ZV 292, une partie de la propriété privée est située sur la route communale. L'objectif est de refaire l'alignement de la route et de mettre à jour les limites de

propriété. Il est donc proposé au conseil d'acheter la partie sur la voie publique (15m²) et d'authentifier l'acte chez un notaire.

⇒ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'acheter les 15m² au prix d'1€ le m² et la prise en charge des frais de notaire. Et autorise M. le Maire à régulariser la vente chez un notaire.

4. DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES PROJETS COMMUNAUX

M. le Maire présente les différents projets d'investissements pour l'année 2022, auxquels des aides financières peuvent être attribuées. La rénovation de l'Eglise, la réfection de la voirie impasse du Tilleul, la création d'un ralentisseur au Maillet, la remise en état du canal de la Peysse, l'achat de capteurs de CO2 pour l'école, l'achat d'un tracteur de déneigement.

⇒ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces projets et autorise M. le Maire à solliciter les subventionneurs possibles.

5. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CLASSE DECOUVERTE D'AIGUEBELLE

La directrice de l'école élémentaire d'Aiguebelle organise une classe découverte du 14 au 19 mars 2022. Elle demande si la commune souhaite participer pour les 3 enfants d'Aiton scolarisés à Aiguebelle.

⇒ L'assemblée délibérante accepte de participer à hauteur de 80€/enfant d'Aiton. Elle précise que pour les sorties scolaires d'Aiton, la commune participe pour tous les enfants mêmes domiciliés hors de la commune sans solliciter les autres communes.

6. TARIF CANTINE

En raison de la hausse des tarifs du prestataire, des charges qui augmentent, du montant par repas constant depuis des années, M. le Maire propose d'augmenter les tarifs de la cantine.

⇒ Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Accepte d'augmenter les tarifs de 0,10cts d'euros par repas, sauf pour les repas exceptionnels, soit :

- 4.30€ si le quotient familial > 442.25
- 3.70€ si le quotient familial < 442.25
- 3.70€ pour les familles de trois enfants ou plus fréquentant le restaurant scolaire (sauf pour les personnes extérieures à la commune)
- 6.70€ pour les enfants domiciliés dans une communeextérieure
- 8€ (pas de changement) en cas d'inscription exceptionnelle ou oubli d'inscription

Ce changement de tarif sera effectif à partir du 1^{er} septembre 2022.

M. le Maire précise que cette augmentation représente 14,40€ pour une année, pour un enfant qui mangetous les jours à la cantine.

7. DEPLACEMENT DES PANNEAUX DE LIMITE DE VITESSE ROUTE DU FORT ET ROUTE D'ALBERTVILLE

M. Roche, Adjoint aux travaux, propose plusieurs modifications de panneaux de signalisation pour sécuriser la circulation dans la commune.

- ⇒ Après présentation et délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :
 - Route du Fort, en agglomération : installer un panneau de rappel à 50km/h
 - Route d'Albertville, RD 925, en agglomération, avant le virage du carrefour avec le Chemin de la Carrière : installer un panneau d'interdiction de rouler à plus de 30km/h

- Carrefour rue de l'Amoudru, rue de Ganellon et Chemin du Clos : installer un panneau STOP aux 4 routes.
- Remplacer la priorité à droite par un céder le passage en bas de la Route du Villard (en face de l'Eglise) pour laisser la priorité à la départementale.

Ces aménagements ont été soumis au TDL du Département de la Savoie, qui doit donner son autorisation avant l'installation de la signalisation.

8. VENTE DE BOIS SUR PIED

Pour la remise en état du canal Chemin de la Peysse, il est proposé la vente du bois qui a poussé dans le canal, avant l'intervention de l'entreprise Mauro pour le curage du canal.

Cette vente est en cours jusqu'au 20 janvier. La proposition la plus offrante sera retenue.

9. PERSONNEL: MODIFICATION DE POSTES

Suite au départ à la retraite fin janvier d'Edith Bayle, ATSEM à l'école, l'organisation des autres agents va être revue. Mme Bugnon, Adjointe aux affaires scolaires, informe le conseil des changements de postes. Un poste d'Atsem de 33h annualisées sera supprimé pour le remplacer par un 29h annualisées. Un poste d'adjoint technique de 23h50 annualisées sera supprimé pour le remplacer par un poste de 29h46 annualisées. Le comité technique du Centre de Gestion a donné un avis favorable le 13 janvier 2022.

Mme Bugnon indique également l'arrivée d'un nouvel agent technique à l'école, Mme Marianne Guillot.

⇒ Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces deux changements de postes.

10. MOTION CONTRE LA FERMETURE D'UNE CLASSE A L'ECOLE LES BARTAVELLES

M. Canot informe le Conseil du courrier reçu de l'inspection académique pour la fermeture éventuelle d'une classe pour la rentrée de septembre 2022. Avec le soutien du Conseil Municipal, il est décidé de prendre une motion contre la fermeture d'une classe, en plus d'un courrier de réponse à l'inspection académique.

11. DIVERS

- PLU

M. Canot indique que la consultation des bureaux d'études pour l'élaboration du PLU est toujours en cours. Lors de la 1^{re} phase, dix candidatures ont été reçues. Après analyse, trois ont été retenues pour poursuivre la sélection. Une visite de la commune a été organisée le 6 janvier dernier avec les trois prestataires. Ils ont désormais jusqu'au 20 janvier pour soumettre leur offre.

- CYCLE PATINOIRE

Suite à la demande de Mme la Directrice de l'école, la commune participera au cycle patinoire (transport et entrées) pour les élèves de maternelle.

Fin de la séance 22h25